

ANNEXE I : FORMATION DES PERSONNELS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

● Origine de la demande

Depuis le décret n°2004-613 du 25 juin 2004, les Services de Soins Infirmiers à Domicile¹ peuvent étendre leurs prestations aux personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques. Toutefois, l'intervention auprès de personnes parfois lourdement handicapées nécessite de tenir compte de leurs besoins spécifiques sur le plan des soins (nature et technicité, fréquence) mais aussi, des situations de vie (relationnel et psychologique).

● Objectifs

Cette formation a pour objet d'apporter aux participants, une meilleure connaissance du secteur du handicap (cadre juridique et réglementaire, populations handicapées, dispositifs et pratiques d'accompagnement) en même temps que de fournir des « repères » dans les pratiques d'intervention .

● Public concerné

Aides-soignantes intervenant au domicile des personnes handicapées dans le cadre d'un SSIAD

● Durée

La formation se répartit en deux séances de 4 heures sur site.

● Nombre de participants

12 à 15 personnes

¹ Leurs conditions d'autorisation et de fonctionnement sont précisées par la circulaire DGAS/2 C n° 2005-111 du 28 février 2005.

● Programme

Séance 1	Séance 2
Mardi 7 mars 2006 de 14H00 à 18H00	Mardi 21 mars 2006 de 14H00 à 18H00
<ul style="list-style-type: none">▪ Définition de la notion de handicap à partir de la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé – présentation de cas concrets▪ Nouvelle loi sur l'égalité des chances au travers du principe du libre –choix et du droit à la compensation (projet de vie et plan personnalisé de compensation)▪ Diversification des services (SAVS, SAH, SSIAD, SAMSAH, ESVAD, hospitalisation à domicile..) et alternatives aux prise en charge lourdes (accueil temporaire, accueil de jour etc.)▪ Droits des usagers et prévention de la maltraitance	<ul style="list-style-type: none">▪ Description des principales pathologies (Infirmités Motrices Cérébrales, Traumatismes crâniens, maladies neuromusculaires, atteintes médullaires etc.) et déficiences des personnes handicapées susceptibles de bénéficier d'une intervention à domicile : <i>les aspects cliniques et les besoins de prestations médicalisées sur le plan préventif et curatif</i>▪ Aspects <i>psychologiques et relationnels</i> de la personne handicapée▪ Travail en équipe et partenariat

● Dates et lieu d'intervention

Séances les 7 et 21 mars 2006 de 14H00 à 18H00 au :

Service de soins infirmiers des trois cantons

19 bis, Chaussée Brunehaut

62 120 RELY

Tél. : 03.21.02.45.47

● **Intervenants**

Dominique JUZEAU, Médecin de santé publique et coordinatrice du réseau SYNAPSE

Eric MAGNIER, Directeur des services à domicile (ESVAD, SAH....) à l'Association des Paralysés de France